



Partie 1 : la fonction publique et les services publics

Services publics

- fondés sur des principes et des valeurs : proximité, égalité d'accès, justice, solidarité, démocratie, continuité ...).
- restaurer des services publics étendus pour garantir les droits des salariés et des usagers
- réactiver de véritables services publics nationaux (éducation, santé, environnement, culture, emploi, ...)
- retour d'un certain nombre de services publics privatisés dans la sphère publique et abrogation des lois qui organisent le démantèlement des services publics (HPST, LRU,...).
- création d'un véritable service public de la petite enfance, de qualité et gratuit, et se donne un mandat d'étude sur cette question.
- création d'un droit universel effectif sur l'ensemble du territoire compensant la perte d'autonomie sans condition d'âge pris en charge par la solidarité nationale. et s'inscrivant dans une démarche de services publics,

Financement des SP

- fiscalité qui assure un financement équitable et pérenne des missions de service public
- exigence d'une réforme fiscale d'ampleur et cohérente, limitant tout particulièrement la fiscalité indirecte
- défense de l'unicité de la tarification pour tous sur tout le territoire.
- se donne un mandat d'étude pour voir comment prendre en compte la double préoccupation de plus de justice sociale (gratuité) et de préservation de l'environnement (2010)
- demande une évaluation et un contrôle quant aux conséquences des abaissements et exonérations de cotisations en faveur des entreprises.
- juge la mise en œuvre de véritables péréquations financières indispensable.
- favorable à la mise en place d'une agence de financement et d'un pôle bancaire public, adossé et lié à la Caisse des Dépôts et Consignations et au réseau de la Banque de France.

Services publics et Europe

- pour certains services publics au niveau européen (pôle européen de l'énergie par exemple)
- la réglementation européenne doit conforter les services publics et les sortir, ainsi que les SIEG (« services sociaux européens d'intérêt général » ...petite enfance, périscolaire, formation des chômeuses et chômeurs...) de la concurrence
- pour une action européenne pour l'abrogation des directives qui organisent la libéralisation des services publics.
- pour poursuivre et renforcer sa participation aux initiatives allant dans ce sens : CAC (collectif audit citoyen), réseau européen « Une autre Europe maintenant ! » et avec la CES (Confédération Européenne des Syndicats)...

Réforme de l'État

La FSU s'oppose à cette logique de la MAP de réduction des dépenses publiques et donc des missions des services publics. La FSU réaffirme ses mandats du Congrès de Lille sur la LOLF

Décentralisation/ réforme territoriale

- rappelle son opposition aux décentralisations de 1993 et 2003

- pour que soient rediscutées les mesures de décentralisation de la loi de 2004 et que soient abrogées certaines mesures (transfert des missions et des TOS, le logement étudiant et le patrimoine culturel,)
- demande un bilan de la décentralisation avec un véritable débat citoyen et démocratique sur une réforme progressiste de la décentralisation et de la déconcentration
- contre tout désengagement concernant la délimitation du périmètre de l'action publique et du rôle de l'état
- pour l'exigence d'une organisation des missions à l'identique sur l'ensemble du territoire,

DR/DDI

- pour que les Services dédiés au Sport, à la Jeunesse et à l'Éducation populaire retrouvent un lien direct avec leur ministère, sortir de la DRH des ministères sociaux et quitter la tutelle directe des préfets.

Clause de compétence générale

évoquée dans la partie 1.1.1 du thème 2 congrès du Mans

PPP

pour qu'il soit mis fin aux contrats de partenariats qui fragilisent le service public

Quelles convergences avec les usagers ?

- pour une mobilisation associant les usagers, les personnels et les élus permettant de « défendre et transformer les SP » comme se le fixe notamment la Convergence Nationale.

Partie 2 : les personnels de la FP

Le statut

Choix du statut porteur de garanties pour l'utilisateur, en lien avec l'exigence de développement des services publics.

Elaborer des convergences revendicatives avec les salariés du privé : salaire minimum commun, droit à une carrière ascendante. (Poitiers II-1).

Rémunération

Traitement minimum égal au SMIC, 1700 € mensuels nets revendiqués. Indexation du point d'indice sur les prix, reconstruction de la grille avec 50 points immédiats, reconnaissance des qualifications.

Pas de rémunération au mérite.

Intégration des indemnités dans le traitement ; reconnaître les difficultés spécifiques et rémunérer les travaux supplémentaires par des bonifications indiciaires. (Poitiers II-2.3)

Evaluation

La FSU conteste le dispositif de l'entretien professionnel comme moyen de l'évaluation. Elle doit porter sur les moyens mis en œuvre par les personnels et les équipes ; en lien avec la formation, elle vise une meilleure maîtrise par les personnels de leurs pratiques. (Poitiers II-2.2)

Déroulement des carrières

La carrière comme garantie de l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis de tous lobbies. Droit du salarié basé sur la reconnaissance de l'expérience. Rythme unique sans obstacle de grades. Dans l'immédiat, combattre les blocages. Transparence des changements de corps. Requalification des emplois. (Poitiers II-2.4)

Attractivité

Pouvoir les postes difficiles : formation et du temps pour le travail en équipes. Mesures de carrière : défendre l'ASA (avancement spécifique d'ancienneté), indemnitaire sous forme de bonification indiciaire.

Congrès FSU 2016 - Le Mans

Corpus thème 2

Reconversion, mobilité

Favoriser la mobilité choisie par la formation, reconnaître le droit à mutation ; la FSU conteste le profilage des postes. Répertoires des métiers limités à un rôle d'information. Passerelles pour changer de versant et possibilités de changer de cadre d'emplois dans la FPT. (Poitiers)

Abrogation des dispositions principales de la loi mobilité, particulièrement réorientation professionnelle, interim, cumul d'emplois à temps incomplet. (Lille)

CAP

Un droit à reconquérir face aux reculs imposé par le management. Leurs avis doivent être suivis. (Poitiers)

Conditions de travail et santé des personnels

Amplifier la réflexion sur le travail, en lien avec le chantier de l'institut. Partager le travail par la diminution du temps de travail. S'opposer au développement des heures supplémentaires.

Reprendre en main le travail par une réflexion collective (suivi individuel pas une solution)

Améliorer le fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme pour que les collègues soient traités avec respect et dignité.

Réaffirmer le droit à la médecine du travail et nécessité pour l'employeur d'organiser une véritable politique de prévention

Renforcer CHSCT (développement des moyens, élaboration collective du DUER).

Agent-es non titulaires

Opposition à toute forme de recours au contrat, CDD ou CDI sur les emplois permanents de la FP y compris pour le remplacement.

Exigence d'une nouvelle négociation, d'un vrai plan de titularisation rapide, ouvert à tou-tes les non titulaires en poste ou au chômage, exerçant en France ou à l'étranger, prenant en compte les services effectués, suivant des modalités et un calendrier négociés, adaptés à chaque secteur, avec création des corps et cadres d'emplois nécessaires.

Revendication d'un nombre de postes offerts à la titularisation correspondant au nombre des éligibles pour la loi de mars 2012.

Revendication de la garantie de réemploi de l'ensemble des agent-es déjà recruté et de l'arrêt du recours au contrat.

Nécessité d'une programmation budgétaire tout comme une gestion prévisionnelle des emplois et recrutements pour éradiquer la précarité.

Revendication de l'amélioration immédiate des droits individuels et collectifs des agent-es.

Revendication d'un cadrage national pour leur rémunération et leur gestion.

Elargissement des prérogatives des CCP qui doivent être saisies pour tous les actes de gestion.

Pour les contrats aidés, revendications d'une véritable formation et d'un accompagnement qui doivent déboucher sur une qualification reconnue et/ou un emploi statutaire, passant par une rémunération à temps complet incluant formation et recherche d'emploi, sans modulation du temps de travail.

Auxiliaires de vie scolaire : revendications :

- de la pérennisation et la professionnalisation des fonctions des AVS au sein de la FP dans le respect du statut.
- de formations diplômantes permettant d'intégrer les personnels en postes ou ceux pour qui on a mis fin au contrat.
- d'une élaboration de règles nationales sur les aspects missions/recrutement/rémunérations/temps de travail.

Salarié-es de droit privé

Défense de l'extension et l'élargissement des droits inscrits dans le code du travail tout en œuvrant pour les rendre plus protecteurs.

Congrès FSU 2016 - Le Mans

Corpus thème 2

Soutien de toute démarche revendiquant un processus d'intégration au statut général rénové des fonctionnaires en respectant les acquis de ces personnels.

Retraites

Maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75 % du traitement des 6 derniers mois, à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations. Contre le système de la décote. Budgétisation des pensions des fonctionnaires de l'Etat.

Maintien des bonifications de retraite pour exercice hors d'Europe.

Reconstruction d'une véritable CPA, reconnaissance des situations de pénibilité et possibilités de départs anticipés en retraite.

Elargissement du droit aux carrières longues.

Amélioration de la situation des fonctionnaires polypensionnés ; rétablissement et amélioration de la validation des services de non titulaire.

Droit de partir à la date exacte de l'ouverture de leurs droits.

Le rétablissement des bonifications pour enfant et son extension aux parents qui ont élevé seul un enfant et l'attribution en sus de 4 trimestres de durée d'assurance.

Garantie d'un niveau de droits équivalents aux contractuels dans le régime général et de l'IRCANTEC. Contre le gel des pensions et pour le rattrapage du pouvoir d'achat.

Action sociale

Inscription d'un droit à l'action sociale dans le statut par affectation de 3% de la masse salariale.

L'action sociale qui n'est pas de la rémunération doit améliorer la vie des agents aussi bien par les prestations que par l'investissement dans des structures de proximité (logements, crèches, restaurants).

La FSU défend le rôle des instances de l'action sociale et des associations des personnels comme outil de gestion démocratique, le renforcement de l'action interministérielle et le développement de l'action sociale ministérielle rendue nécessaire par les particularités de l'exercice professionnel. (Poitiers II-6)